

CONCERTATION DU QUARTIER VERRON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 1/12/21

La réunion publique s'est tenue le 1^{er} décembre 2021 de 18 h 30 à 20 h. Elle a réuni 5 élus — MM. GRELET-CERTENAI, DANGREMONT, GUICHON, BOIGNE, DUBOIS-GASNOT et 30 habitants du quartier.

Dans un premier temps, M. DANGREMONT a fait le point sur les dossiers évoqués lors de la première concertation.

- Concernant la problématique des déchets ménagers, **une extension du ramassage en porte-à-porte devrait résoudre certains problèmes**. À noter qu'il sera impossible d'étendre plus cette mesure ;
- **L'école sera restructurée**. Le bâtiment de la maternelle sera notamment abandonné. Différents scénarios sont envisagés.
- Un mieux a été constaté concernant **l'entretien des espaces verts**.
- **Le distributeur de pain sera effectivement installé**. Le lieu sera déterminé lors de cette réunion.
- Concernant l'état du Boir, plusieurs études sont en cours afin de **travailler autour de l'enjeu des inondations, mais aussi de rétablir le bon état écologique du cours d'eau**. Elles devraient se traduire par des actions d'ici 2025.
- **Le déplacement de la maison de quartier au profit de la cantine est assumé**. Cela permet aux enfants un meilleur accueil. Des travaux sont par ailleurs en cours afin d'améliorer la nouvelle maison de quartier.

Concernant l'aménagement de l'entrée de la ville, le refus d'un riverain de vendre un hangar à un prix convenable bloque toujours toute action. Enfin, les problématiques centrales de la vitesse des véhicules et de la circulation n'ont pas de solutions simples. La réflexion commune doit se poursuivre afin de trouver un compromis acceptable par tous.

Les habitants se sont ensuite répartis en 3 groupes, animés par un élu. Ceux-ci ont travaillé sur 5 sujets prédéterminés : le lieu d'implantation des distributeurs de pains, le devenir de la plateforme des services techniques, la vitesse des véhicules, l'embellissement de la ville, les boucles de promenades/GR

I. Le lieu d'implantation du distributeur de pains :

Après études — qui ont révélé de nombreuses complexités inattendues —, trois emplacements sont proposés pour l'implantation du distributeur de pains. L'implantation sur la route nationale, quoique plébiscitée par les boulangers, apparaît trop dangereuse au quotidien.

Après débat, et en tenant compte du coût des équipements, le groupe de Mme DUBOIS-GASNOT vote pour le choix 3, qui permet une circulation plus naturelle et un coût moindre. Les groupes de M. GUICHON et Mme BOIGNE optent pour l'emplacement 2, pour des raisons de coût et de cohérence avec l'environnement de l'église.

Il est demandé s'il sera nécessaire de mettre en place un passage piéton au niveau du parking de covoiturage, car il sera indispensable de traverser la rue.



Le distributeur sera donc implanté à l'emplacement 2, sur le parking de covoiturage.

II. L'embellissement du quartier

La question de l'embellissement est plus complexe à appréhender. Plusieurs lieux sont candidats :

- L'entrée de la ville ;
- La place de l'église, devant la nouvelle cantine ;
- Le périmètre du point d'apport volontaire, pour cacher les containers ;
- Le bassin de rétention face au d'apport volontaire



Bassin de rétention



Point d'apport volontaire

Plusieurs modalités sont abordées :

- Un chantier participatif/intergénérationnel ;
- Un projet « école fleurie » via le concours des écoles fleuries organisé par la fédération DDEN ;
- Une journée « plantation », qui aurait en sus un intérêt pédagogique : choix des plantes, quand et comment semer ;

Les habitants font le même constat que les élus et les techniciens : la suppression du hangar est un préalable indispensable à l'embellissement de l'entrée de la ville. Pour rappel, le propriétaire du hangar refuse de céder ce bien en dessous de 70 000 €, alors que sa valeur réelle est autour de 20 000 €. De multiples autres suggestions sont faites : partenariat avec le zoo¹, signalétique pour inciter les touristes à l'arrêt, décor...

Les habitants pointent l'importance d'intégrer des techniciens dans la conception des embellissements, car ils sont les plus à même de sélectionner les plantes et les modalités ; l'intervention des habitants doit cependant rester utile, sans quoi un groupe de travail apparaît impertinent.

Il est proposé la création d'un groupe de travail, au niveau de la ville, sur le sujet. Ce GT travaillera sur une enveloppe budgétaire identifiée et pourra envisager l'embellissement de la ville à travers des chantiers participatifs ou des actions de sensibilisation/éducation.

III. La vitesse des véhicules

Les difficultés qui émergent de la discussion ne sont pas nouvelles : elles ont déjà été remontées lors de la première réunion de concertation.

La question du déplacement du panneau d'entrée de ville vers Villaines, plus en amont de la D41, a été évoquée par les trois groupes. L'efficacité de cette option semble limitée, notamment au regard de son coût. En effet, dans ce cas de figure, la ville devrait assurer l'entretien de la portion de route (chaussée et bas-côtés), qui est actuellement gérée par le département.

Le radar pédagogique est évoqué. Les statistiques sur 10 000 véhicules sont les suivantes :

Sens	Moyenne	85 % roulent entre...	Vitesse max	Excès de vitesse
La Flèche— Villaines	30 km/h	0 à 36 km/h	61 km/h	46 %
Villaines — La Flèche	38 km/h	0 à 48 km/h	83 km/h	81 %

Le radar était implanté au niveau de la chicane, et donc dans une zone 30 km/h. On constate que les excès de vitesse sont plus limités pour les automobilistes sortant de la ville, 85 % restant sous 36 km/h. En revanche, les excès sont généralisés concernant les véhicules arrivant dans le sens Villaines – La Flèche

D'autres propositions sont consensuelles parmi les habitants, mais les limitations techniques sont nombreuses :

- **Les dos d'âne ou les stops sont une fausse bonne idée.** Selon M. GUICHON, ils génèrent beaucoup de bruits (accélérations), ce qui est gênant pour les riverains. Un tel dispositif, déployé à Saint-Germain, ne satisfait personne.
- Une **demande au département pour un passage à 70 ou 50 de la zone entre le quartier et le reste de la ville.** M. GUICHON s'engage à aviser le département de cette demande.

Les groupes proposent individuellement d'autres recommandations :

- La **création d'un chausseidou** (réduction de la largeur de la route) ce qui limite la vitesse (voies partagées) ;

¹ Comme pour la ville de Limoges : un partenariat ville/zoo pour placer des éléments de décor en forme d'animaux

- La **sensibilisation des usagers** via de grands plateaux, des panneaux de signalisation illustrés par des dessins d'enfants... (voir illustrations ci-après) ;
- Des **sens interdits sauf riverains**, notamment au niveau de la Godichière, afin d'éviter la circulation pour couper entre la route de Sablé et la RD323 vers Bazouges ;
- L'équipement des enfants/adultes en **brassards fluorescents**, comme le sont déjà collégiens et lycéens par le Département/Région ;
- **L'interdiction de circulation des poids lourds**, ou le déroutement par d'autres itinéraires ;
- La **réduction de la vitesse à 70 km/h** sur la portion précédant l'entrée la ville, au niveau de l'école maternelle.



La question de la chicane est évoquée par au moins 2 groupes. Elle génère des soucis de visibilité et des conflits. La mise en place d'un « sens prioritaire » est évoquée, ainsi qu'un déplacement à l'entrée du quartier.

Le trafic des camions est lié aux GPS des routiers, qui ne sont pas paramétrés correctement. Il faut trouver une solution qui rende le passage des camions impossible sans empêcher le passage des véhicules agricoles et des véhicules de livraison, ce qui n'est pas facile. Aucune solution n'est proposée, sinon la mobilisation de la police, ce qui ne peut être une solution à long terme.

Concernant la rue Julien Lebossé, il est demandé, outre une réduction de la vitesse, des nouvelles concernant le projet de piste cyclable entre Saint-Germain et Verron. Aucune réponse n'est apportée par les élus.

D'autres sujets, hors périmètre de cet atelier, sont abordés :

- danger du tourner à gauche Sablé => Perret,
- interdiction du dépassement sur la côte de la Bertraie, dans les 2 sens,
- risque d'augmentation du trafic avec la nouvelle déchetterie,
- difficultés liées à la haie entre la Maillerie et la Pouillerie,
- nécessité de signaler la priorité à droite sur l'intersection la Pouillerie/RN23,
- nécessité de rénover le bas-côté de l'ancien dépôt.

Le sujet apparaît comme prioritaire pour l'ensemble des groupes.

Il est proposé :

- **La création d'un groupe de travail sur la problématique de la circulation/vitesse en ville ;**
- **La création d'un groupe de travail sur les pistes cyclables ;**

Ces GT seront établis au niveau de la ville, et non du quartier. Ils auront comme objectif la coconstruction et le suivi de diverses actions, en lien avec les élus et les commissions concernées.

IV. La création de boucles de promenade/GR

La question des boucles GR n'a pas été traitée par le groupe de Mme DUBOIS-GASNOT, car considéré comme non prioritaire.

Le groupe de Mme BOIGNE demande de revoir la signalétique du GR35 et signale des problèmes avec les cyclistes qui empruntent des chemins privés, ce qui occasionne des conflits avec les agriculteurs.

Le groupe de M. GUICHON propose la création de chemins sur le tracé Fraisière – Barre (ancien chemin communal) ainsi qu'autour du chemin de fer. Il est plus demandé des petits chemins/boucles de promenade que des GR. La mairie propose aux clubs de marche de prendre contact avec ses services pour travailler sur ce thème.

Au regard de la faible priorité accordée à ce sujet par au moins un groupe, il apparait consensuel de reporter ce sujet au moins jusqu'à que la réorganisation de la plateforme des services techniques soit opérée. Pour autant, la question des boucles de promenade pourra être abordée, au niveau de la ville, dans le cadre d'un groupe de travail. L'objectif pourrait être de favoriser le vivre-ensemble et le lien social, tout en assurant un meilleur entretien de ces parcours.

V. Le devenir de la plateforme des services techniques

En lien avec la précédente concertation, les habitants proposent plusieurs projets pour ce lieu :

- Un abri vélo ou un lieu de réparation pour les vélos ;
- Une aire de pique-nique en lien avec la voie verte ;
- Une aire de jeu ;

Le consensus va vers une aire de repos, en lien avec la GR, intégrant des outils pour favoriser la mobilité douce.

Le groupe de Mme DUBOIS-GASNOT précise l'organisation suivante : un espace de détente type pique-nique sur l'actuel espace de stockage des services techniques, ainsi que la construction d'une zone de parking à la place de la bâtisse à gauche de la gare, afin d'en faire un point de départ vers La Suze ou Bazouges, la voie verte étant très proche. Cette proposition est faite sous réserve que cette bâtisse appartienne bien à la collectivité.

Il est acté que la plateforme des ST sera progressivement réassignée à une autre fonction, en accord avec les lignes directrices ci-dessus. Un travail avec les habitants sera effectué afin d'adapter le projet à leurs attentes.